



## Séance du lundi 5 octobre 2015 à 20h00

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAL, Maire.

Madame Christine ROSSAT a été nommée secrétaire de séance.

Présents : CIABATTINI Alain, BORNAND Gérald, CHABOD Frédéric, GROS Laurent, PELLEVAL Cyril, RENOULET Elodie, ROSSAT Christine, THABUIS Bruno, MAYORAZ Régine, VIAL Jean-Claude, DONCHE Marielle, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane.

Absent excusé : COURIOL Patricia, Elodie RENOULET, GOBET Marie-Claire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25.09.2015.

Nombre de conseillers : 15 Quorum : 8 Présents : 12.

### 2015-10-01 SUBVENTIONS 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Vu le CGCT

Vu le Budget 2015

- **DECIDE** d'attribuer en 2015 les subventions suivantes aux associations précitées :

FOL Haute savoie	Conformément à la délibération renouvelant la convention avec UFOVAL du 26 janvier 2015, une participation de 22,40 euros est accordée
OCCE 74 pour la sortie piscine	Sur les 1536 euros demandé, 1308 euros ont été accordés.  Il est d'ailleurs rappelé que 3944 euros ont déjà été versés pour l'année 2015. D'autres subventions seront versées sur l'année 2016.
L'association Arthaz Tennis Club	Une subvention de 400 euros est attribuée
L'association Arthaz Sport	Subvention exceptionnelle de 500 euros

- **DIT** que les autres demandes des associations de la commune seront examinées sur le 2016.

### 2015-10-02 Comptabilité : décision modificative N°1 – virements de crédit

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
012 - D 6413		60.000		
022	30.000			
011 – D 6227	30.000			

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312.1 à 4 et L.2313.1 et suivants,

**Vu** la délibération 2015-03-06 en date du 31 mars 2015 adoptant le budget primitif principal de la commune,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative N°1 telle qu'indiquée ci-dessus.

**2015-10-03 Convention de groupement de commandes avec les communes membres de la CCAS pour la passation d'un marché de pose de conteneurs semi-enterrés (CSE) sous la forme d'un MAPA à bons de commandes**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève et notamment son article 6-2 relatif à l'élimination et valorisation de déchets ménagers et déchets assimilés,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/06/2015 autorisant le Président à signer le marché d'acquisition des conteneurs semi-enterrés (CSE) pour la pré-collecte des déchets ménagers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09/09/2015 autorisant le Président à signer le marché d'un groupement de commandes avec les Communes membres pour la passation d'un marché de pose des CSE,

Considérant qu'il convient de recourir à un prestataire pour effectuer les travaux de mise en place de ces CSE sur la commune,

Considérant les économies d'échelle qui pourraient être réalisées en constituant un groupement d'achat,

Considérant les modalités suivantes :

- Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes qui se charge de la consultation jusqu'à l'attribution du marché
- Les membres du groupement s'engagent à signer avec l'entreprise retenue un marché à bon de commandes à hauteur de leur besoin respectif et à veiller à l'exécution et au paiement des prestations les concernant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Arve et Salève et les autres Communes membres pour la passation d'un marché de pose des CSE,
- **APPROUVE** le projet de convention qui lui est présenté et joint en annexe,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce groupement

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'arrêté préfectoral du modifiant le périmètre nécessaire au désenclavement du chablais et excluant la commune d'Arthaz Pont Notre Dame.

Il évoque également la fin des travaux de la résidence Arthalys et du cabinet médical de la Commune.

Monsieur le Maire remercie également les élus qui ont contribué à la mise en place de la journée du patrimoine qui fut une belle journée avec un énorme succès auprès des arthaziens.

Monsieur Laurent Gros présente les dernières autorisations d'urbanismes accordées.